

Décision n° 2021-1165
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 4 juin 2021
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
l’opérateur Worldline

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Worldline reçu le 3 juin 2021, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 4 juin 2021, les dispositions attribuant à l'opérateur Worldline (Siren : 378 901 946) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 05	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 06	2006-0586	08/06/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 55	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 77	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 44	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 97 55	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 60	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 98	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 11	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 60 86	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 68 11	2004-1063	07/12/2004
Numéros spéciaux d'accès à l'internet par réseau commuté	08 68 22	2004-1063	07/12/2004

Article 2. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Worldline et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 4 juin 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales